

(No. 57.)

Circulaire au Clergé.

{ ARCHEVÈCHÉ DE QUÉBEC,
1er septembre 1876.

MONSIEUR,

Le comité nommé dans ma circulaire (No. 4) du 22 avril 1871, pour surveiller la souscription en faveur du Collège de Sainte Anne, ayant, après mure délibération, déclaré que la souscription *dans son état actuel* ne suffisait pas pour faire sortir le Collège de ses embarras, il a été résolu d'aviser à d'autres moyens plus efficaces pour arriver au but proposé. Durant la retraite pastorale terminée mardi matin, j'ai réuni à deux reprises Messieurs les Membres du clergé présents à la retraite, et tous ont été d'avis qu'il faut éviter à tout prix les conséquences funestes qui résulteraient d'un abandon complet du dessein conçu en 1871. Tous ont aussi manifesté la volonté de contribuer généreusement en la manière ci-après exposée.

C'est une œuvre qui intéresse grandement le bien de la religion dans tout l'Archidiocèse, et, par contrecoup, dans toute notre province.

Cette œuvre si belle, si importante, pour laquelle tant de nobles et généreux sacrifices ont été faits, cette œuvre périra-t-elle ? Voilà la question qui se présente